

Une démocratie à la gauloise

La Gaule était habitée par un grand nombre de peuples. Comment étaient-ils dirigés ? Jean-Louis Brunaux évoque des sociétés quasi démocratiques, organisées par des assemblées de citoyens.

Propos recueillis par Guillaume Jacquemont.

Qu'entend-on par «la Gaule » ? Quels éléments politiques et culturels sont-ils communs à tous les peuples gaulois ?

J.-L. Brunaux : C'est une question épineuse, qui fait encore débat : l'unité de la Gaule est discutée, et certains préfèrent ne parler que de Celtes, désignant par ce terme les occupants d'un espace beaucoup plus vaste. Selon moi, la Gaule existe à la fois comme territoire géographique et comme nation, habitée par des populations qui s'estiment gauloises.

La Gaule a pour limites géographiques des fleuves, des mers et des montagnes. Au IV^e siècle avant notre ère, les occupants de ce territoire reconnaissent déjà les frontières du « pays Gaule », imités en cela par leurs voisins. Au-dessus de leur appartenance à un peuple, ils s'identifiaient comme Gaulois, c'est-à-dire comme habitants d'un même pays. L'appartenance à la « nation Gaule » est définie par un droit du sol, et non par un droit du sang. Certaines populations, comme les Belges et les Aquitains, ne sont ainsi devenues gauloises qu'assez tard, en s'installant en Gaule après le IV^e siècle avant notre ère. Les Gaulois ont d'ailleurs parfaitement conscience de leur diversité ethnique.

Cette reconnaissance géographique est confortée par des éléments qui dépassent le cadre strict d'un peuple. Ainsi, une assemblée de druides se tient tous les ans dans la forêt des Carnutes, en Beauce. Les peuples

lui soumettent leurs différends, acceptant de fait ses décisions, et César nous dit qu'elle règle des conflits internationaux. Cette assemblée de « sages » représenterait donc la Gaule en tant que nation, tout au moins dans le domaine juridique. Par ailleurs, on sait que pendant la guerre des Gaules, les chefs militaires ont recruté l'armée de secours d'Alésia dans presque toute la Gaule.

Quelle est l'entité politique élémentaire à laquelle se sentait rattaché un Gaulois ?

J.-L. Brunaux : Un Gaulois se sentait rattaché à son peuple, c'est-à-dire à une petite entité ethnique indépendante : Éduens, Parisii, Pictons, etc. Un peuple comprend au plus quelques centaines de milliers d'individus et occupe un territoire de la taille d'un de nos départements actuels en moyenne. On peut comparer ces peuples et leurs territoires aux cités grecques. D'ailleurs, les Romains les désignent par le terme *civitates*, qui se rapporte à cette notion de cité.

Pourquoi ces peuples ne se groupent-ils pas en une entité plus vaste ? La réponse réside dans l'organisation politique des Gaulois. Ceux-ci ont mis en place un système quasi démocratique mais, contrairement à nos systèmes actuels, sans représentants. Les citoyens ont donc un pouvoir direct. En contrepartie, ce système limite la taille des entités territoriales, car les assemblées doivent pouvoir regrouper tous les habitants.

Vous dites tous les habitants, mais ils peuvent être plusieurs centaines de milliers par peuple. Difficile d'imaginer une assemblée de cette taille !

J.-L. Brunaux : J'aurais dû dire « citoyens », parce que tous les habitants ne sont pas des citoyens. Certains sont des esclaves, ou des sortes de parias, et les femmes ne sont pas admises aux assemblées politiques. Les citoyens eux-mêmes ne votaient peut-être pas tous : dans l'Antiquité, en Grèce, à Rome, et probablement aussi en Gaule, seuls les plus riches disposent du suffrage ; pour obtenir ce droit, ils payent un impôt, le cens. Et même si l'on se restreint aux votants, beaucoup de citoyens ne participaient pas aux assemblées, par manque de disponibilité ou en raison d'un trop grand éloignement. À titre de comparaison, être citoyen dans la Rome républicaine de cette époque était une activité à plein-temps, qui occupait 150 à 200 jours par an.

Par ailleurs, le territoire d'un peuple est divisé en *pagi*, terme latin signifiant pays, jusqu'à cinq par peuple. Ces *pagi*, qui ont une certaine indépendance, possèdent leurs propres assemblées et leurs propres instances militaires. Ils servent de relais à la vie politique.

Cela étant, les participants restent nombreux. On a découvert un enclos de plus de 11 hectares de superficie, qui a dû servir de telles assemblées ; il pouvait

Jean-Louis BRUNAUX

directeur de recherche au CNRS
et membre du Laboratoire
d'archéologie d'Orient et d'Occident
de l'École normale supérieure.



réunir 20 000 à 30 000 individus. À Rome, les *saepa julii* (lieu de vote pour les comices) sur le Champ de Mars, près du Panthéon d'Agrippa, accueillait 70 000 personnes, qui votaient en même temps sur deux ou trois jours.

Vous évoquez un système quasi démocratique. Pouvez-vous nous en dire plus sur l'organisation politique des Gaulois ?

J.-L. Brunaux : L'existence des assemblées est attestée notamment par Polybe qui rapporte l'anecdote suivante (II^e siècle avant notre ère) : lors de son passage en Gaule à la fin du III^e siècle avant notre ère, Hannibal a dû demander au préalable le consentement des assemblées de chaque territoire traversé. Comme à Rome et en Grèce, celles-ci sont de deux types : le sénat et l'assemblée des citoyens, qui sont parfois en conflit. Le sénat, composé de représentants des familles aristocratiques, existe depuis l'aube de la période gauloise. L'assemblée des citoyens, plus récente, serait apparue vers le IV^e siècle avant notre ère, la date variant selon les peuples ; elle est peut-être héritée des assemblées de guerriers, qui au départ influent seulement sur les opérations militaires, mais qui ont pris progressivement un rôle civique considérable en raison de l'importance de la guerre, quasi annuelle, dans les sociétés gauloises.

Dès le III^e siècle avant notre ère, le juridique est coupé de l'exécutif et du militaire. Il est aux mains des druides, sauf en ce qui concerne les conflits intra-familiaux, qui ne seront traités par l'État que bien plus tard dans l'histoire de l'humanité.

Pour le reste, chaque peuple de la Gaule possédait son système propre. Des régions instables ont peut-être connu des tyrans, avant que des intellectuels comme les druides ne poussent à l'adoption de lois. Selon César, certains peuples avaient encore des rois à son époque, mais la réalité de cette affirmation est difficile à apprécier : il s'agissait sans doute pour le général romain d'un prétexte pour installer des Gaulois alliés à la tête de ces peuples. Généralement, ces entreprises d'ingérence ont été brèves et se sont terminées dans le sang. Quoi qu'il en soit, ces rois n'ont rien de commun avec les monarques héréditaires de l'Ancien régime : ils sont plutôt des aristocrates cooptés par leurs pairs, aux pouvoirs limités.

D'autres peuples semblent très en avance sur la construction d'un régime démocratique de type grec. Par exemple, les Éduens disposent d'une véritable constitution, regroupant un ensemble de lois. Ils élisent deux magistrats – au sens latin de prêteurs –, probablement par l'intermédiaire de l'assemblée des citoyens. Le magistrat civil, ou *vergo-bret*, dirige la vie de la cité, entendue

ici comme le territoire d'un peuple et non comme une ville. Le magistrat militaire est un stratège chargé de l'armée : organisation des infrastructures et de la logistique, ainsi que direction des opérations militaires, tant sur le plan de la défense du territoire que sur celui des opérations extérieures. D'importantes contraintes limitent leur pouvoir : ils ne sont élus que pour un an, et le magistrat civil n'a pas le droit de quitter la cité, afin de prévenir toute tentative de coup d'État depuis l'extérieur.

« Les Éduens disposent d'une véritable constitution, regroupant un ensemble de lois. »

Quelles étaient les différentes classes sociales chez les Gaulois ?

J.-L. Brunaux : Comme dans les grandes civilisations méditerranéennes de l'Antiquité, la population est divisée en noblesse, plèbe et esclaves. On ne sait pas grand-chose des esclaves, sauf que ce ne sont pas des prisonniers de guerre : un guerrier gaulois n'accepterait jamais l'esclavage. S'il est capturé, il est soit tué, soit échangé contre une rançon. On emporte plutôt les enfants et les femmes, mères de futurs esclaves.

Il existe deux types d'aristocratie. La première est une aristocratie foncière, dynastique, qui se revendique de lignées anciennes datant de la fin du premier âge du fer (autour du VI^e siècle avant notre ère). Puis, avec le développement de la guerre du V^e au II^e siècle avant notre ère, apparaît une aristocratie guerrière. Les aristocrates de cette dernière catégorie sont de grands guerriers, présents dans tous les conflits, mais aussi des hommes politiques. Leur engagement militaire les rend vulnérables : César nous rapporte ainsi que lors des combats contre les Séquanes et les Germains en -60, l'élite politique et guerrière des Éduens est décimée. Il faut alors recruter, et l'on n'hésite pas à le faire dans la plèbe. De cette manière, s'il a de bons états de service, un plébéien peut devenir un aristocrate de la guerre.

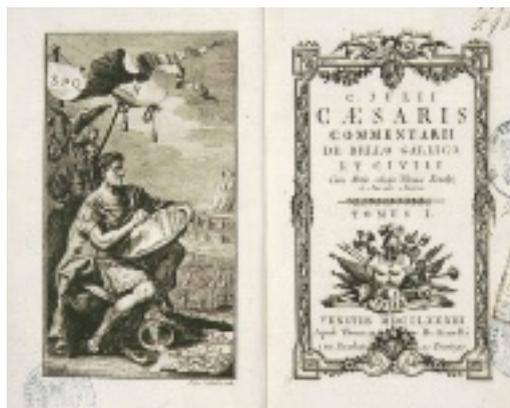
Il faut donc relativiser la séparation des classes. D'une part, les catégories sociales ne sont pas hermétiques. D'autre part, comme dans le monde romain, la plèbe n'est pas écartée des affaires politiques. Même sans accéder à la noblesse, certains plébéiens connaissent un destin politique et militaire exceptionnel. Par exemple, lors de la guerre des Gaules, Commios, un Atrébate, et Corréos, un Bellovaque, ont réussi à emmener tout leur peuple en guerre contre César ; lorsqu'il en parle, ce dernier ne cite ni leurs ancêtres ni leur charge, nous indiquant ainsi qu'ils appartiennent à la plèbe.

Le statut social variait-il aussi selon les métiers ? On manque d'information directe sur ce point. Il est probable que les paysans étaient des plébéiens attachés à un domaine aristocratique, de même que les fabricants des outils agricoles. En revanche, les artisans de haut niveau, comme les armuriers et les orfèvres, avaient sans doute une certaine autonomie et ne dépendaient d'aucun maître.

Comment était organisée l'éducation en Gaule ?

J.-L. Brunaux : Dans l'Antiquité, l'éducation ne va pas de soi : il n'existe pas d'école en Gaule. Le livre d'Henri-Irénée Marrou sur l'éducation chez les Grecs et les Romains est en grande partie applicable aux Gaulois. On reçoit une éducation en fonction de son origine sociale. Les plébéiens ne donnent pas de forma-

tion à leurs enfants, en dehors d'un apprentissage domestique courant : manger, marcher, etc. En revanche, les aristocrates font parfois venir à domicile un maître, druide ou intellectuel. Leurs enfants sont de plus susceptibles de recevoir deux types de formation d'élite, destinés à faire d'eux soit un grand guerrier, soit un druide.



Commentaires sur la guerre des Gaules (édition de 1783), par Jules César.

Les enfants appelés à un destin militaire sont choisis dès le plus jeune âge sur des critères physiques – certains textes indiquent qu'on plongeait les nouveaux-nés dans le Rhin pour vérifier leur résistance ! –. Ils entrent alors dans une hétairie, selon l'expression de Polybe, c'est-à-dire dans la communauté des guerriers du *pagus*. Là, chaque jeune est pris en charge par un maître, comme dans le système spartiate. La formation comprend l'équitation, la gymnastique, le maniement des armes, la chasse, mais aussi probablement l'apprentissage des manœuvres stratégiques et des disciplines annexes telles que la musique militaire. Dès l'âge de 12-13 ans, le jeune guerrier commence à combattre.

Quant aux futurs druides, ils reçoivent une éducation scientifique et théologique, qui dure 20 ans. Comme les pythagoriciens, les druides forment une sorte de secte qui cherche à reproduire son savoir et à le prolonger dans le temps. N'utilisant quasiment pas l'écriture, ils transmettent toutes leurs connaissances de manière orale. Certains se cantonnent à un domaine précis, tandis que les plus compétents acquièrent une vue encyclopédique sur les sciences de leur temps ; on pressent ainsi une sorte de « hiérarchie savante » chez les druides.

D'où avons-nous tiré ces renseignements sur l'organisation politique et sociale des Gaulois ?

J.-L. Brunaux : Les sources sont de deux origines géographiques et linguistiques. La première est grecque. Les Phocéens fondent Marseille à la fin du VII^e siècle avant notre ère, et transmettent au monde grec des informations sur le monde gaulois. Les premiers philosophes grecs s'intéressent alors aux Gaulois, et notamment aux druides ; à partir du IV^e siècle avant notre ère, ils nous fournissent des données géographiques et intellectuelles. Deux siècles plus tard, Polybe, un des pères de l'histoire « objective », nous renseigne sur les mouvements et les mœurs guerriers des Gaulois. En -135 naît le philosophe Poseidonios d'Apamée, qui aura une importance capitale : son œuvre synthétise le savoir des philosophes grecs, les informations historiques arrivées en Asie Mineure depuis Athènes – il s'installe à Rhodes, grand centre diplomatique, commercial et financier de l'époque –, et les enseignements d'un voyage qu'il a effectué en Gaule. Cette œuvre est malheureusement en grande partie perdue, mais de nombreux fragments en ont été recopiés par d'autres auteurs, notamment par César dans *La guerre des Gaules*.

À partir de la fin du III^e siècle avant notre ère, on commence à avoir des informations latines. Au départ, la curiosité des Romains est davantage pragmatique que géographique ou historique : ils veulent connaître une civilisation qui contrarie leurs intérêts. On a alors une source de renseignements précieuse : les annales officielles de Rome, qui sont des archives d'État. Tite-Live (-59, +17) s'en sert largement pour retracer l'invasion gauloise de Rome et d'Italie aux IV^e et III^e siècles avant notre ère, puis la lente conquête par les Romains de la Gaule Cisalpine, c'est-à-dire l'Italie du Nord. À la fin de la période républicaine, deux auteurs prolixes nous fournissent des informations importantes, mais à interpréter : Cicéron, qui est avocat et considère souvent les Gaulois comme des adversaires lors de procès, et César, lui aussi opposé aux Gaulois, en tant que guerrier cette fois. ■